

Lettre ouverte

Paris le 6 avril 2020



Madame la Maire de Paris,

Compte tenu de la période de catastrophe sanitaire que nous traversons toutes et tous, vous avez pris des décisions afin que la continuité des services publics essentiels puissent être rendus aux usagers et demandé à l'administration, en lien avec le service de médecine de la Ville et la Mission d'inspection santé et sécurité au travail (MISST), de veiller, avec la plus grande transparence et la vigilance la plus absolue, à ce que soient garanties, à chacun, les meilleures conditions de protection individuelle et collective. En ce sens, nous partageons la même priorité et notre organisation syndicale CGT y veille très fermement et n'hésite pas à intervenir aussi souvent que nécessaire. Néanmoins, l'ensemble des décisions prises n'a fait l'objet d'aucune véritable réunion des CHSCT Central, de Direction et Spéciaux ; nous vous demandons comme la DGAFP l'a rappelé, de tenir d'urgence l'ensemble des CHSCT et Comités Techniques dans leur forme avec voix délibératives.

Afin de garantir ces missions essentielles, plusieurs milliers d'agents sont mobilisés sur le terrain quotidiennement. D'autres encore sont en télétravail lorsque leurs missions initiales le permettent.

Vous avez, dans votre message du 30 mars dernier, remercié et salué ces agents sur le terrain pour le rôle fondamental qu'ils jouent dans le cadre de cette crise sanitaire. Vous avez également remercié tous les autres agents : cf. *« Enfin, tous les autres agents doivent également être remerciés. En respectant le confinement ou en assurant la garde des enfants et en permettant ainsi à votre conjointe ou à votre conjoint d'assurer des activités essentielles, vous contribuez aussi à limiter les effets de cette crise sanitaire »*.

A travers ce message vous avez, clairement, reconnu la contribution de chacun des agents de la ville dans le cadre de cette sinistre période, quel que soit leur positionnement administratif.

Ce qui nous conduit à nous interroger, très fortement, sur les décisions de certaines directions qui décident d'imposer ou de refuser l'annulation des congés sur la période de confinement ! Certaines vont même jusqu'à laisser entendre que les agents qui poursuivent leur activité à domicile en télétravail ne bénéficieraient pas des 7h48 issus des accords ARTT !

Nous nous faisons, comme dans notre courrier du 31 mars dernier, l'écho de très nombreux agents nous interpellant, à nouveau, sur ces points. **Nous le réaffirmons, dans cette période extrêmement anxiogène, le confinement n'est pas une période de vacances !**

En conséquence, nous vous demandons, Madame la Maire, d'intervenir auprès de la DRH et du Secrétariat Général afin que les directives émanant de ces directions aillent dans le sens de vos propos et du message que vous avez adressé aux agents de la ville.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame la Maire de Paris, nos salutations les meilleures.

Pour le Comité des Syndicats CGT ville de Paris
Maria DA COSTA PEREIRA